
Futurs thèmes

But et contenu de la *Revue*

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* entend favoriser la réflexion sur le droit, la politique et l'action humanitaires dans les conflits armés et autres situations de violence armée collective. Publication spécialisée sur le droit humanitaire, elle cherche à promouvoir la connaissance, l'examen critique et le développement de ce droit et à contribuer à la prévention des violations des règles protégeant les droits et les valeurs fondamentaux. La *Revue* est aussi une tribune de débat sur l'action humanitaire contemporaine et elle stimule l'analyse des causes et des caractéristiques des conflits, ce qui permet de mieux comprendre les problèmes humanitaires qui en découlent.

Structure et composition de la *Revue*

La *Revue* est composée de quatre grandes rubriques. La première contient des articles relatifs au thème du numéro en question. Des articles choisis sur le droit international humanitaire, mais ne touchant pas à ce thème, peuvent être publiés dans la deuxième rubrique, suivant leur originalité, leur importance et leur intérêt sur le plan académique. La troisième rubrique, intitulée *Notes et commentaires*, regroupe des contributions plus brèves et des commentaires sur des événements précis, la législation ou des opinions, ainsi que des critiques de livres. Tout comme les articles choisis sur le droit humanitaire, ces notes et commentaires ne sont pas nécessairement liés au thème de la *Revue* concernée. Ils visent aussi à aborder les questions d'actualité qui suscitent le débat. Enfin, la *Revue* publie des documents officiels du CICR, des rapports de conférences, etc., dans la rubrique *Faits et documents*.

Futurs thèmes – mars 2005 à juin 2006

La liste de sujets ci-dessous présente les axes de réflexion, de débat et d'analyse des contributions à la *Revue*. Dans le cadre des paramètres de la publication, les sujets peuvent être traités dans une perspective historique, juridique, politique, militaire ou sécuritaire, psychosociologique ou humani-

taire, en adoptant un point de vue général ou régional. Les sujets d'intérêt mentionnés ci-dessous ne sont en aucune manière exhaustifs et d'autres sujets pourraient être traités en corrélation avec les futurs thèmes.

La date qui est indiquée ci-dessous pour chaque thème est celle de la publication du numéro correspondant de la *Revue*. Les articles doivent être soumis au plus tard quatre mois avant la publication, par exemple, fin février 2005 pour le numéro de juin 2005. Des informations à l'intention des auteurs et les règles de rédaction peuvent être consultées sur le site Internet de la *Revue*, à l'adresse : www.icrc.org/fre/revue

Détention dans le contexte des conflits armés
et de la violence armée collective (mars 2005)

Délai de soumission : fin novembre 2004

En 2005, le premier numéro de la *Revue internationale de la Croix-Rouge* sera consacré à la détention. La question de la détention dans le cadre de la lutte contre le terrorisme international et les nouvelles interrogations que soulève l'interdiction de la torture sont des sujets d'une grande actualité. Nous souhaitons donc recevoir des contributions qui – à la lumière des événements en Afghanistan et en Irak en particulier – prennent en compte les problèmes liés à la détention et au traitement des détenus par les autorités des États et par les acteurs non étatiques, notamment le phénomène des prises d'otages. La détention des femmes et des enfants reste une question très sensible, et des articles traitant de ces deux groupes de personnes seraient très appréciés.

Les problèmes suivants pourraient être analysés :

- Règles et pratique : fermer les yeux sur la torture (aspects psychologiques et sociaux de l'interdiction de la torture dans le contexte du terrorisme international et de la recherche de renseignements).
- Les méthodes d'interrogatoire et le droit international humanitaire.
- Détention et disparitions forcées.
- Vie et problèmes en milieu carcéral (sur les plans psychologique, sociologique, contexte historique).
- Les enfants et les femmes placés en détention : questions particulières.
- Détention des suspects et garanties judiciaires dans la lutte contre le terrorisme.
- Les commissions militaires (pour établir/contester le statut des détenus ; pour engager des poursuites contre des détenus considérés comme les auteurs présumés de crimes de guerre).
- Détention par les parties non étatiques à un conflit armé, notamment la « détention » d'otages.

- L'évaluation des conditions de détention: comment, par qui, quand? (Différents modes d'action de différentes organisations: coordination, influence mutuelle, efficacité)
- Les mécanismes de surveillance/suivi des conditions de détention dans les États démocratiques en période de conflit armé (commissions parlementaires d'enquête, chaîne hiérarchique, canaux d'information, etc.).

Religion et droit et action humanitaires (juin 2005)

Délai de soumission: fin février 2005

La religion reste un facteur essentiel dans nombre de conflits contemporains. Nous cherchons à mieux cerner les problèmes rencontrés dans la relation entre la religion, le droit international humanitaire et l'action humanitaire. Le rôle de la religion dans le développement du droit humanitaire et les valeurs religieuses qui sous-tendent ce droit, ainsi que l'influence de la religion sur le *jus in bello* sont des sujets qui présentent un intérêt particulier. En outre, des concepts comme la neutralité, l'universalité et l'impartialité – les clés de voûte d'une action humanitaire réussie – sont parfois mis en question pour des raisons religieuses et nous serions heureux de recevoir des contributions sur l'acceptation des organisations humanitaires dans différents environnements religieux, le rôle des organisations humanitaires confessionnelles et la question de la neutralité religieuse dans les conflits dits de religion.

Sujets possibles:

- Le rôle des valeurs religieuses dans le développement historique du droit humanitaire.
- Religion, fondamentalisme et droit humanitaire.
- Le rôle de la religion dans le *jus ad bellum* (en tant que dynamique de guerre ou de paix) et dans le *jus in bello* (contraintes dans les méthodes de guerre).
- Le rôle des responsables religieux dans la promotion du respect du droit humanitaire.
- L'attitude à l'égard des organisations humanitaires dans différents contextes religieux.
- Les organisations humanitaires confessionnelles.
- La neutralité religieuse dans les guerres de religion.
- L'action humanitaire indépendante dans les environnements/conflits religieux.

Armes (septembre 2005)

Délai de soumission : fin mai 2005

L'année 2005 sera marquée par la 60^e commémoration de l'emploi d'armes nucléaires à Hiroshima et Nagasaki, la Conférence d'examen du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, le 30^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines, et les préparatifs en vue de la sixième conférence d'examen de cette Convention, qui se tiendra en 2006. Alors que les armes classiques restent le principal moyen de mener la guerre, de nouvelles technologies sont mises au point par l'industrie des armements et de plus en plus employées. Nous serions heureux de recevoir des articles qui traitent des faits nouveaux dans tous ces domaines, et des contributions qui concilient les moyens nouveaux de faire la guerre et le cadre actuel du droit humanitaire. Il faut, plus particulièrement, analyser les questions relatives à ce que l'on appelle les armes « non létales », les armes à guidage de précision, les munitions hautement explosives améliorées et leur incidence sur l'interprétation des dispositions et des principes du droit international humanitaire. En outre, nous recherchons des enquêtes qui portent sur les effets des nouveaux développements sur l'environnement des conflits, les restes explosifs de guerre, la relation entre la guerre asymétrique et l'emploi des armes par les parties non étatiques, ainsi que l'utilisation potentielle des avancées dans le domaine des sciences de la vie – notamment la biotechnologie – dans la mise au point de nouvelles armes.

Sujets possibles :

- L'emploi des armes par les parties non étatiques : méthodes de guerre et obligations découlant du droit international.
- Armes à guidage de précision et munitions hautement explosives améliorées : incidence sur l'interprétation des principes du droit international humanitaire.
- Les armes dites « non létales » : les technologies nouvelles ayant des effets nouveaux sur le corps humain supposent-elles de nouveaux défis pour les normes fondamentales du droit international humanitaire ?
- Les faits nouveaux en ce qui concerne les armes : les effets sur l'environnement des conflits ; règles de fond.
- Les avancées dans le domaine des sciences de la vie : un avantage pour l'humanité ou une menace pour le droit international humanitaire ?
- Les armes nucléaires : 60 ans de dissuasion, de maîtrise des armements et de non-utilisation ? Et maintenant ?

Communication et action humanitaire (décembre 2005)

Délai de soumission : fin août 2005

La communication imprègne tous les aspects du droit et de l'action humanitaires. Le respect du droit humanitaire ne peut être assuré que si le contenu de cette branche du droit est connu, compris et accepté. La communication des messages du droit doit donc être adaptée aux contextes en mutation. Le rôle des médias, l'impact de la communication visuelle et l'évolution technologique appellent l'attention. Le non-respect et les violations du droit humanitaire sont portés à la connaissance du public à travers divers canaux, par le biais de la presse, des institutions politiques, humanitaires ou judiciaires. Les méthodes de communication des instances internationales (Conseil de sécurité, Assemblée générale, Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Tribunal pénal international pour le Rwanda, Cour pénale internationale, organes de défense des droits de l'homme) pourraient être examinées. De même, il faut comprendre les activités humanitaires pour les soutenir et les accepter. Les activités sur le terrain et leur aboutissement sont donc étroitement liés à des stratégies efficaces de communication, dont ils sont d'ailleurs tributaires. Reste à savoir comment mieux utiliser la communication pour obtenir l'accès aux zones de conflit et aux victimes et attirer l'attention sur elles afin d'améliorer leur situation.

Sujets possibles :

- La communication en tant qu'outil pour la protection des victimes.
- La communication et la mise en œuvre du droit international humanitaire.
- L'intérêt des appels publics.
- La valeur et l'impact des déclarations du Conseil de sécurité et d'autres organes.
- Promotion et perception des valeurs à travers la communication.
- Le dialogue interculturel.
- Les méthodes utilisées pour faire connaître et pour enseigner le droit et les principes humanitaires.
- Changer les perceptions/l'opinion publique à travers la communication.
- La communication visuelle (images, photographies) : « thérapie de choc » ; débat public sur la base des images : possibilités et risques.
- Communication non verbale : l'influence des événements sur la compréhension, la perception, l'opinion.
- La révolution de la technologie de l'information et son incidence sur les conflits et l'action humanitaire.

Justice transitionnelle et tribunaux pénaux internationaux (mars 2006)

Délai de soumission : fin novembre 2005

Plusieurs sociétés ont vécu récemment la fin d'un régime répressif ou d'un conflit armé. Veiller à ce qu'il soit rendu compte des atrocités massives ou des violations des droits de l'homme est une composante fondamentale de tout processus de réconciliation. La question de savoir comment mettre en place un système judiciaire transitionnel efficace reste au cœur d'un débat en cours. À cet égard, il est intéressant de prendre en considération les premiers travaux de la Cour pénale internationale, la pratique des tribunaux spéciaux, en particulier le Tribunal spécial irakien et le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, et l'évolution des chambres extraordinaires au Cambodge. Nous apprécierions de recevoir des articles procédant à une analyse comparative des processus de justice transitionnelle dans différents pays et menant une réflexion sur les travaux des commissions récentes de la vérité.

Sujets possibles :

- La Cour pénale internationale et ses premiers travaux.
- Les accords bilatéraux sur les exemptions à la compétence de la Cour pénale internationale.
- Les tribunaux spéciaux (articles sur des tribunaux spécifiques).
- Réconciliation et/ou justice.

Conduite des hostilités (juin 2006)

Délai de soumission : fin février 2006

La réalité des conflits semble aujourd'hui changer de manière radicale en ce qui concerne la notion de combattants et celle de protection des civils. Simultanément, il faut poser la question de savoir si la définition des « objectifs militaires » a été élargie. Les assassinats ciblés sont devenus une pratique courante dans certains États, les opérations militaires secrètes se multiplient et la guerre urbaine est une nouvelle caractéristique courante des conflits asymétriques. Nous serions heureux de recevoir des articles sur ces sujets et toute autre évolution récente dans la conduite des hostilités.

Sujets possibles :

- La notion de civils et leur protection dans les conflits armés contemporains.
- L'élargissement de la définition d'« objectif militaire » : conséquences pour la protection des civils et des biens de caractère civil.
- Le problème des assassinats ciblés et questions connexes.

- La conduite des hostilités dans les conflits asymétriques : est-il impossible de respecter le droit international humanitaire ?
- La conduite des hostilités dans les conflits armés non internationaux : des règles lacunaires ?
- La guerre urbaine et les défis posés au droit international humanitaire.
- Les opérations militaires secrètes.